



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme des lycées professionnels, les élèves et le personnel éducatif

Question écrite n° 5946

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme des lycées professionnels et ses conséquences pour le personnel éducatif et les élèves de ces établissements. Le 12 septembre 2022, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé l'une des réformes les plus importantes de ces dernières décennies. Les possibles effets de celle-ci apparaissent préjudiciables pour les enseignants et les élèves des lycées professionnels. En effet, cette réforme prévoit une augmentation de la durée des stages de onze semaines et par conséquent la suppression de onze semaines de cours. Augmenter ces temps en entreprises implique de diminuer le temps de présence à l'école et donc les chances des élèves à réussir leur examen. Ainsi, cette forte diminution du nombre d'heures d'enseignement va provoquer la réduction du nombre d'emplois générés par les lycées professionnels, mais également la fermeture de certaines classes, pour des raisons qui ne sont que basement financières. Enfin, cette augmentation de la durée des stages pose la question des places disponibles en entreprises et de la « concurrence » possible avec les apprentis. En effet, il n'est pas toujours si simple et si évident de trouver une structure acceptant d'accueillir un élève et donc de prendre du temps pour le former. Si cette réforme venait à être votée en l'état, celle-ci pourrait créer une pénurie d'offres de stage. Aussi, Mme la députée souhaiterait que l'augmentation du nombre d'heures de stages prévue par la prochaine réforme soit significativement revue à la baisse et puisse être prise pendant des vacances scolaires (en été, à la Toussaint, à Pâques...), afin que d'une part les élèves des lycées professionnels aient suffisamment d'heures de cours pour réussir leur examen et d'autre part éviter les nombreuses suppressions d'emplois dans les lycées professionnels. Elle demande au Gouvernement si des modifications vont être apportées, afin que la réforme soit la plus juste possible.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé à réformer les lycées professionnels, pour en faire un choix d'avenir pour les jeunes et leurs familles. À ce titre, 1 milliard d'euros supplémentaire sera investi chaque année dans le lycée professionnel. La réforme a pour objectifs : zéro décrochage et 100 % d'insertion professionnelle. Elle se fonde sur trois piliers : mieux accompagner chaque lycéen et agir contre le décrochage ; faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises ; donner aux équipes éducatives des moyens pour agir. Pour améliorer l'insertion professionnelle des élèves, le Gouvernement s'engage à rapprocher l'école de l'entreprise : la méconnaissance des entreprises, accentuée par le manque de réseau professionnel, est en effet un obstacle majeur dans l'accès à un premier emploi de qualité. En premier lieu, l'ensemble des élèves de la voie professionnelle percevront une gratification de stage dès la rentrée 2023, alors qu'aujourd'hui les élèves de lycée professionnel ne sont pas rémunérés pour leurs stages. Les montants seront ainsi de : - 50 €/semaine en 1ère année de CAP et en classe de 2nde ; - 75 €/semaine en 2ème année de CAP et en classe de 1ère ; - 100 €/semaine en terminale. Cette indemnité de stage est une mesure de justice et de mérite. Un engagement fort de l'État qui prendra à sa charge cette indemnité de stage pour tous les élèves. Ce montant pourra aller jusqu'à 2 100 euros sur un cycle de formation de trois années en bac professionnel. En outre, dès la rentrée 2023, un bureau dédié à la relation aux entreprises sera ouvert dans chaque lycée professionnel, afin de renforcer des

partenariats avec les acteurs du territoire, organiser des temps de stage en alternance, intégrer la relation école/entreprise dans les parcours de formation et participer à la préparation de l'offre de formation. Demain, tous les élèves se verront offrir des stages de qualité en adéquation avec leur formation et leur projet professionnel. Aussi, l'année de terminale sera plus souple et adoptée aux ambitions et projet de chaque lycéen. Pour les élèves qui souhaitent s'insérer directement après leur bac, la durée des stages sera augmentée de 4 semaines. Pour les autres qui poursuivent dans le supérieur ils auront 4 semaines de cours supplémentaires pour mieux préparer leur entrée en BTS et améliorer le taux de poursuite d'étude réussie. Les élèves de la voie professionnelle continueront de bénéficier du même temps de vacances que leurs camarades de la voie générale et technologique. L'ensemble des professeurs seront mobilisés pour garantir le suivi des élèves qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle rapide mais également pour assurer les cours de consolidation pour les élèves qui ont fait le choix de poursuivre leurs études. Les bacheliers professionnels ayant choisi de poursuivre en BTS bénéficieront d'une attention toute particulière de l'équipe éducative et pourront se voir proposer, si nécessaire, un parcours de consolidation pour augmenter leurs chances d'obtenir leur diplôme à l'issue de leur formation. Il n'y aura pas de concurrence entre les élèves de la voie professionnelle et les apprentis. Les premiers effectueront entre 20 et 26 semaines de stages tout au long de leur scolarité, très en deçà du nombre de semaines passées en entreprises pour les apprentis. Pour tenir sa promesse d'égalité des chances, la voie professionnelle doit en effet s'adapter davantage à l'élève, à ses fragilités comme à ses ambitions. Dès la rentrée prochaine, le soutien en petit groupes sera renforcé dans les matières fondamentales dans les établissements dans lesquels les enseignants volontaires souhaitent s'engager. Aucune heure de cours ne sera supprimée.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5946

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2023](#), page 1874

Réponse publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5130